



**Faculté de Droit**  
**Diplôme Universitaire**  
**Pollutions et Nuisances**

# Présentation

## Objectifs de la formation

Ce diplôme pluridisciplinaire a pour objet d'étude des phénomènes omniprésents dans notre société ; les pollutions et les nuisances. Son originalité est de permettre une transversalité de leur compréhension.

La diversité des disciplines abordées et les mises à niveau ont pour objectif de permettre à toute personne intéressée quelle que soit sa spécialisation d'appréhender plus largement ces problématiques environnementales.

Il regroupe des enseignements de différentes disciplines et complète les formations spécialisées traditionnelles. Les intervenants sont des universitaires (des trois composantes de l'Université de Strasbourg) et/ou des praticiens compétents dans leur domaine en environnement. Les phénomènes de pollutions et de nuisances sont ainsi étudiés sous divers aspects tels que la chimie, la géographie, la sociologie, la biologie, la pharmacologie et le droit.

Le Diplôme universitaire est composé de 6 unités d'enseignement : Initiation au droit de l'environnement, Droit(s) de l'environnement et des risques contentieux, Pollutions air et eau, Ecologie et ingénierie, Société, environnement et risques, Territoires et aménagement.

Il s'adresse aux étudiants de toutes formations, et aux personnes engagées dans la vie active ou militante s'intéressant aux problèmes de pollutions et nuisances. C'est un DU accessible aussi bien en formation initiale qu'en formation continue. Il se déroule en principe sur une année ou, sur dérogation, en deux ans.

## Conditions d'accès

### Conditions générales :

Il faut être titulaire :

- soit de quatre semestres de Licence ou diplôme équivalent (bac + 2)
- soit fournir une attestation d'inscription en Licence ou diplôme équivalent (bac + 2)

### Conditions spéciales :

*Pour les non titulaires du diplôme requis*, peuvent être admis à s'inscrire après avis favorable du responsable de la formation, les candidats exerçant une activité salariée ou bénévole ayant un lien avec la formation.

Les dossiers d'inscription doivent être retirés dès juillet à l'accueil de la Faculté de droit. Les inscriptions définitives ont lieu en septembre.

La réinscription au diplôme n'est pas autorisée, sauf dérogation expresse accordée par le responsable de la formation.

Le Diplôme Universitaire des Pollutions et Nuisances ne se prépare pas par correspondance.

## Déroulement

Les cours ont lieu pendant l'année universitaire, c'est-à-dire à partir de fin septembre, en semaine, le soir de 18h30 à 20h30 et parfois le samedi matin de 9h à 12h.

## Contenu de la formation :

Tous les cours ont lieu le soir de 18.30 à 20.30 ou le samedi matin

### SEMESTRE 1

Initiation au droit de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise à niveau en droit</li><li>- Initiation au droit de l'environnement</li></ul>
Droit(s) de l'environnement et risques contentieux	<ul style="list-style-type: none"><li>- Droit administratif,</li><li>- Droit pénal,</li><li>- Droit civil</li></ul>
Pollutions air et eau	<ul style="list-style-type: none"><li>- Remise à niveau en chimie</li><li>- Pollution de l'eau</li><li>- Pollution de l'air</li></ul>

### SEMESTRE 2

Ecologie et ingénierie	<ul style="list-style-type: none"><li>- Introduction à l'écologie et fonctionnement d'un écosystème</li><li>- Evaluation de la biodiversité</li><li>- Vignes et OGM</li></ul>
Territoires et aménagement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Introduction à l'urbanisme et à l'aménagement des territoires</li><li>- Espace rural ; entre conflit et coexistence</li></ul>
Sociétés, environnement et risques	<ul style="list-style-type: none"><li>- Perception et usages des espaces</li><li>- Risques alimentaires d'origine chimique, biologique et nucléaire</li></ul>

## Examen

L'année est sanctionnée par un diplôme d'université délivré après examen. Deux sessions sont organisées. Le candidat peut conserver, pour la 2<sup>ème</sup> session, le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne obtenues lors de la 1<sup>ère</sup> session, sauf renonciation expresse de sa part.

L'étudiant peut choisir de ne passer que 5 UE sur les 6. Les juristes ne peuvent valider qu'une UE de droit.

Nature des épreuves : Chaque UE donne lieu à une épreuve écrite d'une heure notée sur 20. Toutes les UE ont le même coefficient.

Admission : Pour être admis, l'étudiant doit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Les étudiants inscrits la même année au DUPN et au Master 2 Droit de l'environnement, des territoires et des risques bénéficient des notes attribuées pour les UE communes à la fois au titre du DUPN et du M2.

## Informations utiles

Le diplôme Pollutions et nuisances est porté par la Faculté de Droit. La responsable du diplôme est rattachée au laboratoire de recherche SAGE, une UMR CNRS-Université de Strasbourg n° 7363

Ce diplôme correspond à des partenariats internes à l'Université : Centre d'Ecologie Végétale et d'Hydrologie (CEVH), Ecole Nationale Du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), IUT de chimie, Laboratoire Images, villes et environnement (LIVE)

## Responsable de la formation

Marie-Pierre Camproux-Duffrène, MCF, HDR en droit privé

## Contact

Barbara Leckler  
[bleckler@unistra.fr](mailto:bleckler@unistra.fr)

Bureau des Masters 2  
Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion  
1, Place d'Athènes  
BP 66  
67045 STRASBOURG Cedex

Tel : (0) 3 88 41 43 86 E-mail : [master2@unistra.fr](mailto:master2@unistra.fr)

## Sites utiles à visiter

Site de la Faculté de Droit : <http://droit.unistra.fr/formations/diplomes-duniversite/du-pollutions-et-nuisances/>

Site de SAGE : <https://sage.unistra.fr/master-doctorat-hdr/master/>